

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2927

présenté par
M. Gillet, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois, M. Kamardine, M. Gosselin,
M. Le Fur et M. Pradié

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Outre-mer »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	20 000 000
Conditions de vie outre-mer	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de développer l'appui aux investissements outre-mer, notamment en matière d'assainissement collectif à Mayotte, il est proposé de flécher 20 000 000 € supplémentaires vers l'action 8 « Fonds exceptionnel d'investissement » des crédits du programme 123 « Conditions de vie outre-mer ». Dans le même temps, l'amendement réduit des mêmes sommes les crédits de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme « Emploi outre-mer ». Cela permettra notamment de développer l'assainissement collectif à Mayotte.